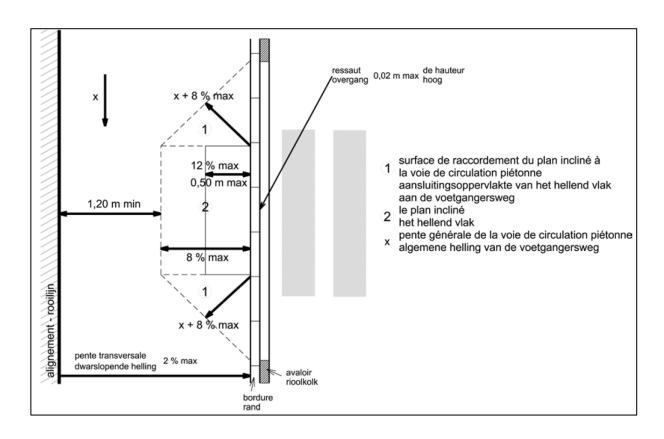
FICHE TECHNIQUE: TRAVERSEE PIETONNE

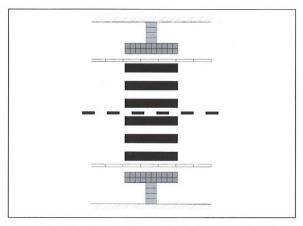
Selon le RRU:

- Toute traversée piétonne est établie dans le prolongement du cheminement libre des voies de circulation piétonne à l'exclusion des traversées spécifiques à dalles podotactiles
- La transition entre la voie de circulation piétonne et la chaussée est réalisée soit par un abaissement progressif de la voie de circulation piétonne au moyen d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite, soit par un plan incliné respectant les normes suivantes :
 - o la pente transversale maximale du plan incliné est de 8 %, cette pente peut toutefois être portée jusqu'à 12 % si la longueur du plan incliné est inférieure à 0,50 m;
 - la surface du plan incliné est raccordée au niveau de la voie de circulation piétonne par des plans inclinés dont la pente ne dépasse pas de plus de 8 % la pente générale de la voie de circulation piétonne
- La bordure et le ressaut du raccord du filet d'eau à la chaussée au droit des traversées sont chanfreinés ou arrondis et ont une hauteur maximale de 0,02 m par rapport au fond du filet d'eau. Aucun avaloir n'est situé au droit des traversées piétonnes et cyclistes



<u>Recommandations</u> émises par Plain-Pied et issues du guide de bonnes pratiques pour l'aménagement de cheminements piétons accessibles à tous :

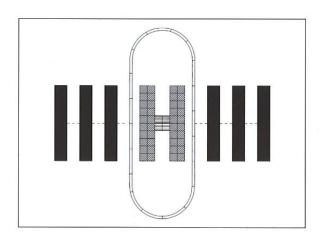
Exemple de traversée simples



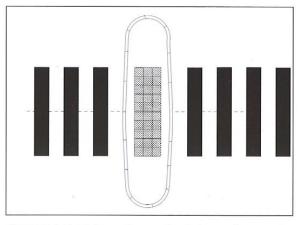


Figures 1 et 2: schéma et exemple de traversée simple. © GAMAH et MET-D 434 (n° 05/5335)

Exemple de traversée avec îlot









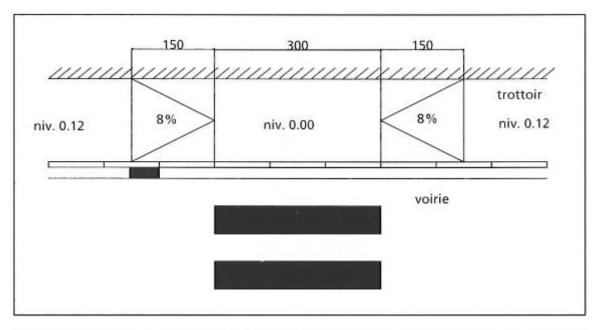
Figures 3 à 6: schémas et exemples de traversées avec deux types d'îlots. © GAMAH

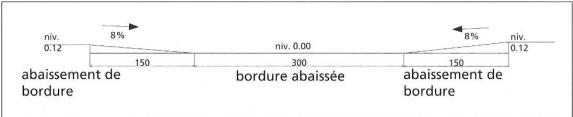
Les trottoirs étant généralement en saillie par rapport à la chaussée pour des raisons de sécurité et de pression du stationnement, une **inflexion de trottoir** (traversée sur voirie) doit être mise en place

Plain-Pied 🐧 - Bureau d'études spécialisé en accessibilité

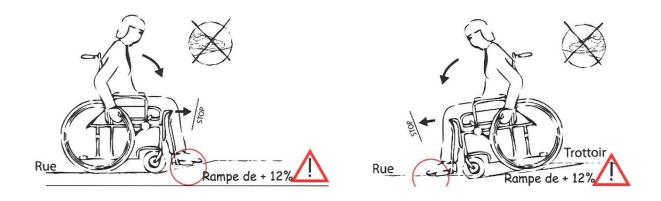
pour permettre aux personnes en chaise roulante de franchir la traversée piétonne. Les pentes de cet aménagement doivent suivre les consignes fixées dans la fiche rampe.

Proposition d'inflexion de trottoir idéale :





La bordure et le ressaut du raccord du filet d'eau à la chaussée au droit des traversées sont chanfreinés ou arrondis et ont une hauteur maximale de 0,02 m par rapport au fond du filet d'eau.



Bons exemples de jonctions voirie-trottoir de plain-pied :







Guidage podotactile

Pour permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de s'orienter lors des traversées ainsi que pour leur sécurité, des dalles podotactiles doivent être placées.

Plain-Pied 🐧 - Bureau d'études spécialisé en accessibilité

Il existe différents types de dalles podotactiles :

- Les bandes de guidage
- Les bandes d'éveil à la vigilance
- Les dalles d'information

<u>Les bandes/dalles de guidage (appelées également lignes guides)</u> servent de repères visuels et tactiles. Elles ont pour but d'orienter la personne aveugle ou malvoyante en leur donnant une direction à suivre. Cette dalle est détectable au pied, à la canne et visuellement par son contraste par rapport au sol. L'axe des stries mène à l'endroit où l'on souhaite guider la personne.

Mise en œuvre :

- Elles doivent être placées dans l'axe de la traversée et sur une longueur minimale de 1,20 m jusqu'à la façade
- Doit créer une bande de 60 cm de large.
- Les reliefs sont en saillie par rapport au niveau fini.
- L'axe des stries oriente le déplacement
- Les reliefs ont des largeurs comprises entre 1,6 cm et 1,8 cm.
- La rainure entre les 2 reliefs est comprise entre 1,8 cm et 2 cm.
- La hauteur des reliefs est comprise entre 0,45 et 0,55 cm.
- Les bandes sont placées dans l'axe de la traversée





<u>Les bandes/dalles d'éveil à la vigilance</u> ont pour but d'éveiller la vigilance de la personne aveugle ou malvoyante à l'approche d'un danger, par exemple une traversée, mais aussi un escalier, un quai, etc. Cette dalle est détectable aux pieds, à la canne et visuellement de par son contraste par rapport au sol.

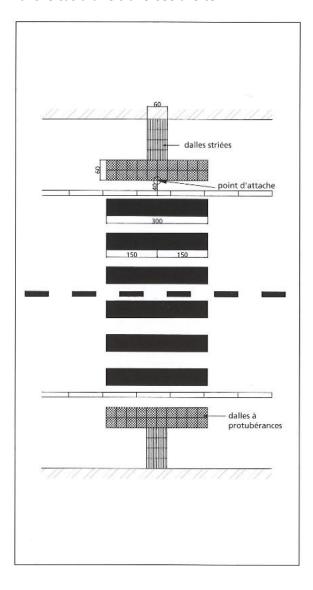
Caractéristiques et mise en œuvre :

- Les plots ont une hauteur comprise entre 0,45 et 0,55 cm.
- Le diamètre des plots est compris entre 2,3 et 2,7cm.
- La distance entre les axes des plots est comprise entre 5 et 6 cm.
- Les plots sont disposés en quinconce.
- Les plots sont en saillie par rapport au niveau fini.
- Doit créer une bande de 60 cm de large et de minimum 180 cm de long.
- Elles doivent être placées à 40 cm du bord de la bordure

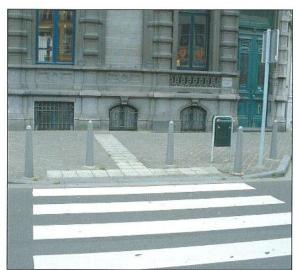




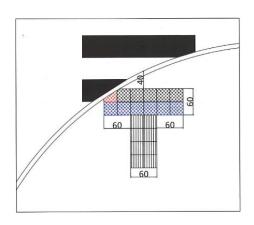
Dans le cas d'une traversée droite

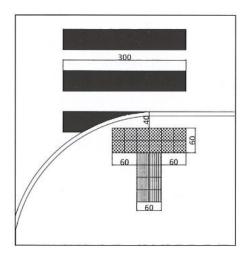






Dans les **cas particuliers des traversées dans des courbes**, une partie des dalles à protubérances se situe en dehors du trottoir. Il est alors nécessaire d'effectuer les modifications suivantes.





- La première rangée de dalles de 30x30 cm située du côté des stries doit rester complète sur 1,80m.
- Dans le cas où la découpe est obligatoire dans cette première rangée,
 - O Soit on procède à l'élargissement de la bande,
 - Soit on décale cette bande, mais n'étant plus dans un cheminement logique, la pose de barrières sera parfois nécessaire.

<u>Les dalles d'information</u> signalent à la personne aveugle ou malvoyante la présence d'une information ou d'un changement de direction dans sa ligne de conduite. Cette dalle est détectable au pied, à la canne et visuellement de par son contraste par rapport au sol.

Elles sont placées aux changements de direction ou déviation de la ligne de conduite.

Caractéristiques et mise en œuvre :

- La dalle présente une souplesse suffisante pour contraster avec la rigidité des revêtements
- La couleur des dalles est, par défaut, noire.
- La surface est non glissante même par temps de pluie.
- Carré de 60 cm x 60 cm.
- Placé à niveau avec le revêtement à proximité immédiate.